

Parcours d'insertion des jeunes en 2020 : entre brève pause et difficultés durables

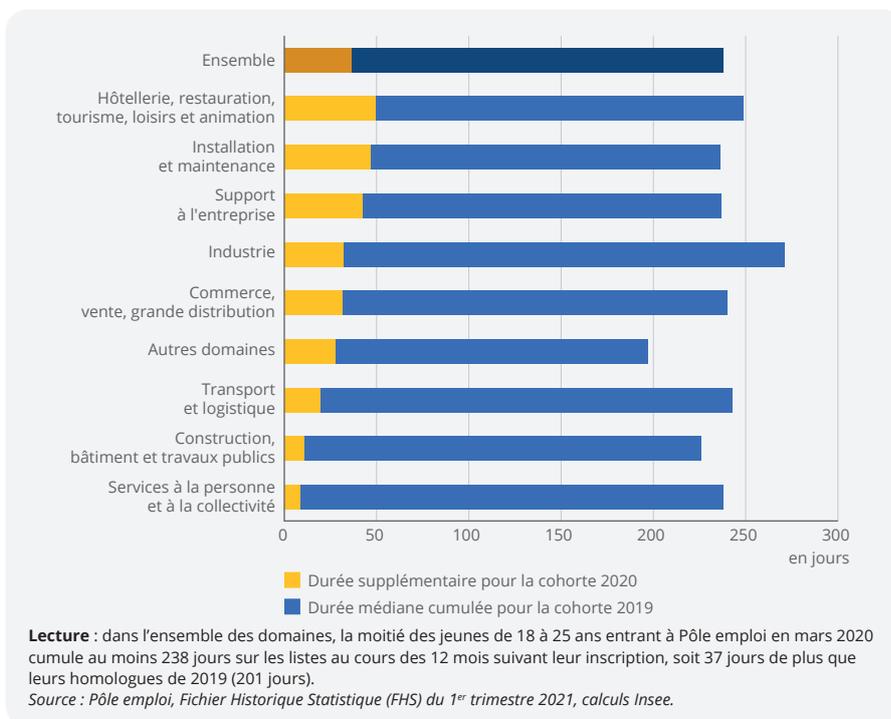
Insee Analyses Pays de la Loire • n° 97 • Novembre 2021



En mars 2020, dans les Pays de la Loire, la crise sanitaire occasionne une hausse inédite du nombre de jeunes s'inscrivant à Pôle emploi : + 35 % par rapport à mars 2019. Dans l'ensemble, la crise allonge d'un mois la durée où le jeune reste demandeur d'emploi. Dans le détail, cet effet est souvent circonscrit au printemps 2020 et s'estompe rapidement. Un an après l'inscription, la persistance des jeunes au chômage est au même niveau qu'avant-crise. Les trajectoires des jeunes à la recherche d'un premier emploi sont marquées durablement, tandis que les jeunes venant de l'intérim ou recherchant un emploi dans la construction s'insèrent plus favorablement.

Les jeunes de 18 à 25 ans sont souvent plus exposés aux fluctuations de la conjoncture économique que leurs aînés. Ainsi, leur **insertion** sur le marché du travail se trouve éprouvée par la crise économique liée à la pandémie de Covid-19. Dans les Pays de la Loire, en mars 2020, 8 360 jeunes de 18 à 25 ans se sont inscrits à Pôle emploi (en catégorie A, B ou C), soit une hausse de 35 % par rapport à ceux qui se sont inscrits en mars 2019. Le surcroît d'inscription des jeunes, concomitant à l'arrivée du premier confinement, est plus important que celui des 26-50 ans (+ 30 %) et des plus de 50 ans (+ 24 %). Le profil des jeunes s'inscrivant à Pôle emploi en mars 2020 est sensiblement différent de celui des jeunes s'inscrivant un an plus tôt. Les hommes sont plus nombreux (59 % en mars 2020 contre 53 % en mars 2019), ainsi que les jeunes avec un niveau de diplôme équivalent ou supérieur au bac (65 % contre 57 %). La hausse des inscriptions est particulièrement forte chez les jeunes intérimaires, qui travaillent plus fréquemment dans des secteurs davantage exposés à la crise. Leur part parmi les nouveaux inscrits passe de 14 % à 27 %.

► 1. Durée d'inscription au cours de l'année suivant l'entrée sur les listes de Pôle emploi, par domaine



En partenariat avec :



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

Liberté
Égalité
Fraternité



**CARIFOREF
Pays de la Loire**



Cette étude est issue d'un partenariat entre l'Insee des Pays de la Loire et la direction régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des Pays de la Loire ; la direction régionale de Pôle emploi des Pays de la Loire et le Centre d'animation et de ressources pour l'information sur la formation - Observatoire régional emploi formation des Pays de la Loire (Cariforef).

Mieux connaître les parcours d'insertion des jeunes pendant la crise sanitaire, plus précisément pendant l'année qui suit le premier confinement ► **méthode**, permet notamment d'évaluer les politiques de l'emploi mises en place dans ce contexte. En particulier, le plan national « 1 jeune, 1 solution », lancé en juillet 2020, prévoit un ensemble très large de dispositifs publics visant à soutenir l'orientation et la formation des jeunes, leur entrée dans la vie professionnelle et la mise en place de parcours d'insertion spécifiques.

En 2020, un jeune qui s'inscrit au chômage le reste un mois de plus

Dans les Pays de la Loire, sur un an, les jeunes de 18 à 25 ans entrés à Pôle emploi en mars 2020 sont restés inscrits 7,8 mois (contre 6,6 mois

pour ceux inscrits en mars 2019), soit une hausse de 37 jours de la durée médiane cumulée en tant que demandeur d'emploi ► **figure 1**. Cette augmentation concerne tous les profils. Cependant, certains jeunes subissent plus fortement cet allongement. C'est le cas des 18-20 ans, des jeunes peu ou pas diplômés, de ceux qui s'inscrivent suite à un licenciement et de ceux recherchant un emploi dans l'hôtellerie-restauration-tourisme. L'allongement de leur durée d'inscription est proche des 50 jours. À l'inverse, l'impact de la crise est plus modéré (20 jours ou moins) pour les jeunes inscrits suite à une mission d'intérim et ceux recherchant un emploi dans les **domaines** de la construction, bâtiment et travaux publics (BTP), des services à la personne et à la collectivité, ou du transport et logistique.

Un effet massif de la crise, souvent circonscrit au printemps 2020

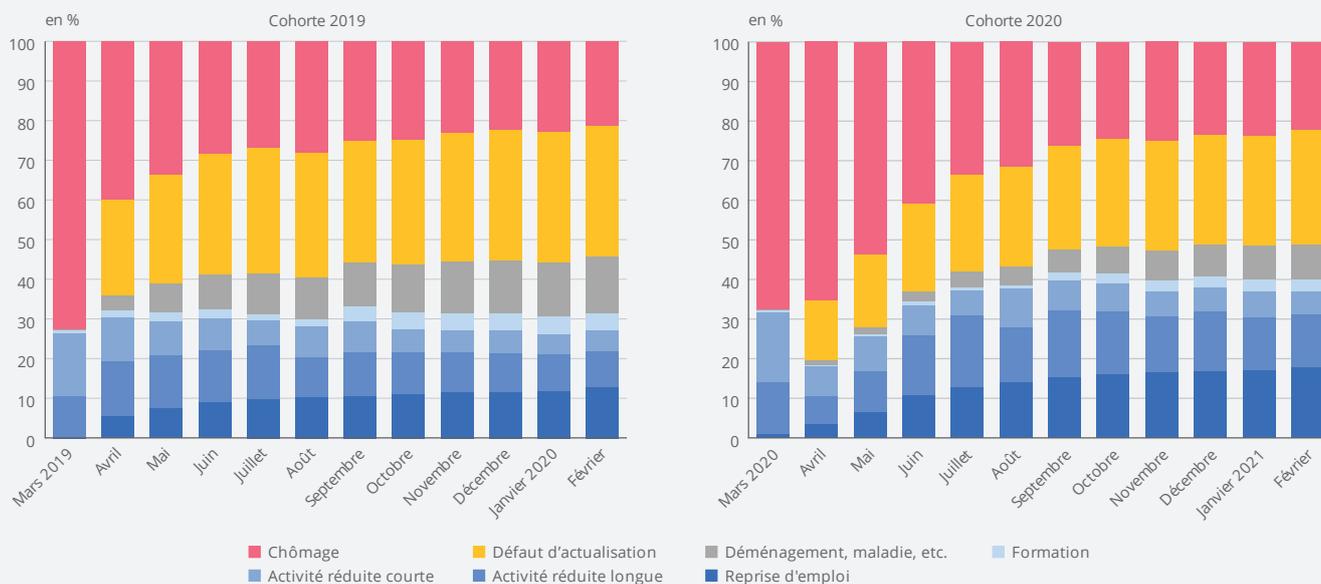
Si l'impact de la crise sanitaire est sans précédent au printemps 2020, la situation des jeunes demandeurs d'emploi redevient, au fil des mois, similaire en moyenne à celle de 2019 ► **figure 2**. Fin février 2021, 22 % des jeunes inscrits un an plus tôt sont encore au chômage. Cette part est équivalente pour les jeunes n'ayant pas connu la crise sanitaire (21 %). La situation des deux cohortes se rejoint dès le mois de septembre.

Pour tous les profils, la période du premier confinement entre mars et mai 2020 implique une pause dans la recherche d'emploi. Sur ces mois, la part de jeunes qui restent au **chômage** (sans aucune activité) est nettement plus élevée qu'en 2019. Dès le mois de juin 2020, les sorties « positives » du chômage reprennent, quelle que soit la forme du retour à l'emploi, y compris quand les jeunes restent inscrits en **activité réduite**. Parmi les inscrits de mars 2020, 11 % retrouvent un emploi en juin, contre 9 % pour les inscrits de mars 2019. En outre, 15 % sont en activité réduite longue dès le mois de juin, contre 13 % un an auparavant. Le redémarrage de l'activité à la sortie du premier confinement et le renforcement des politiques d'emploi ciblées vers les jeunes à travers le plan « 1 jeune, 1 solution » lancé en juillet, contribuent à expliquer cette embellie rapide. Ce plan regroupe notamment des mesures d'aides à l'embauche de jeunes, d'accompagnement, une offre de formation étendue, et des aides

► 1. Les territoires différemment affectés

Si la crise sanitaire a affecté l'ensemble de l'économie régionale, l'impact sur les jeunes demandeurs d'emploi est contrasté selon les territoires et leurs orientations économiques. En mars 2020, l'afflux de jeunes demandeurs d'emploi est plus important dans les zones d'emploi situées autour de Nantes. À l'est de la métropole, le surcroît d'inscriptions est élevé dans trois zones fortement tournées vers l'industrie : Ancenis, Cholet et Les Herbiers-Montaigu. Cette dernière connaît le surcroît d'inscriptions à Pôle emploi le plus élevé de la région (+ 79 %, contre + 35 % en moyenne régionale). Cependant, sur ces territoires, la durée médiane en tant que demandeur d'emploi ne s'allonge pas significativement, notamment en raison du retour plus rapide vers l'emploi des intérimaires. À l'ouest de Nantes, les zones d'emploi littorales de Challans et de Saint-Nazaire, où se côtoient l'industrie et le tourisme, connaissent à la fois un surcroît élevé d'inscriptions (supérieur à + 50 %) et un fort impact sur l'insertion dans l'emploi (supérieur à 50 jours). Dans certaines zones d'emploi de la région, la hausse des inscriptions est plus modérée mais la durée cumulée sur les listes s'allonge fortement. C'est le cas d'Angers, où dominent les activités de services (+ 17 % ; + 51 jours), et de Fontenay-le-Comte, où domine la sphère agricole (+ 26 % ; + 52 jours).

► 2. Situation en fin de mois des jeunes entrants de mars 2019 et de mars 2020, sur un an



Lecture : parmi les 18-25 ans entrant sur les listes de Pôle emploi en mars 2020, 18 % sont en reprise d'emploi un an plus tard (13 % pour les entrants de mars 2019).
Source : Pôle emploi, FHS du 1^{er} trimestre 2021, calculs Insee.

exceptionnelles pour les employeurs d'alternants. Le second confinement de novembre 2020, quant à lui, ne semble pas avoir eu d'impact sur les parcours d'insertion des jeunes demandeurs d'emploi. Sur l'ensemble de l'année, le nombre de formations suivies par les demandeurs d'emploi est très inférieur à son niveau d'avant-crise, les sessions ayant été reportées de plusieurs mois.

Dès le printemps 2020 et tout au long des 12 mois d'observation de la trajectoire, les cessations d'inscriptions pour défaut d'actualisation diminuent sensiblement par rapport à 2019. Ce phénomène s'explique d'une part par les opérations de relance inédites menées par Pôle emploi pendant la crise sanitaire, et d'autre part

par les mesures exceptionnelles de prolongation des droits à l'assurance chômage qui ont favorisé le maintien des inscriptions des demandeurs d'emploi indemnisables. La moitié des défauts d'actualisation correspondrait en réalité à des reprises d'emploi non déclarées à Pôle emploi, d'après l'estimation d'une enquête de la Dares tous âges confondus. Cependant, même avec cette hypothèse, l'impact de la crise sur les jeunes n'est plus visible à un an.

La crise accentue les contrastes de parcours d'insertion

Au cours de l'année qui suit l'inscription, plusieurs profils de trajectoires se

distinguent ► **figure 3**. Parmi les jeunes s'inscrivant en mars 2020, 26 % ont plus de facilités que les autres à s'insérer sur le marché du travail ► **méthode**. Cette part est plus élevée que pour les jeunes entrant en mars 2019 (+ 5 points). *A contrario*, en 2020, les difficultés d'insertion professionnelle sont également accentuées : 32 % des jeunes entrant en mars 2020 ont des difficultés modérées ou grandes à s'insérer, soit 6 points de plus qu'en 2019.

La forte baisse de la part de jeunes sortant des listes sans motif connu (défauts d'actualisation, déménagements, etc.) n'explique qu'une partie de la plus forte représentation des parcours les plus « extrêmes ». Par ailleurs, en 2019 comme en 2020, sur un an, les transitions fréquentes entre catégories (A, B, C) ou entre emploi et chômage représentent 12 % des jeunes inscrits en mars. Enfin, la situation d'activité réduite persistante reste faible. Il s'agit principalement de jeunes qui occupent sur le long terme une activité réduite courte.

► 3. Répartition par parcours-type des 18-25 ans s'inscrivant à Pôle emploi en mars 2019 ou 2020

Parcours-type	en %	
	Cohorte 2019	Cohorte 2020
Facilités d'insertion	21	26
Difficultés modérées	18	21
Grandes difficultés	8	11
Transitions fréquentes	12	12
Activité réduite persistante	4	3
Sorties des listes	35	25
Autres situations	2	2
Ensemble	100	100

Source : Pôle emploi, FHS du 1^{er} trimestre 2021, calculs Insee.

Les jeunes recherchant un premier emploi sont affectés plus durement

Les jeunes à la recherche d'un premier emploi en 2020 sont davantage touchés par la crise sanitaire. Ainsi, 39 % d'entre eux connaissent des difficultés d'insertion, grandes ou modérées, contre 32 % pour l'ensemble des jeunes de 2020 et 23 % pour leurs homologues de 2019. Fin février 2021, soit un an après leur inscription, ils sont encore 26 % à être au chômage sans aucune activité, contre 20 % pour la cohorte 2019. La moitié d'entre eux ont entre 18 et 20 ans. L'insertion s'est dégradée aussi bien pour les non-diplômés que pour les diplômés de l'enseignement supérieur (notamment dans l'industrie et les postes à l'international).

La crise touche aussi particulièrement les jeunes recherchant un emploi dans l'hôtellerie-restauration-tourisme.

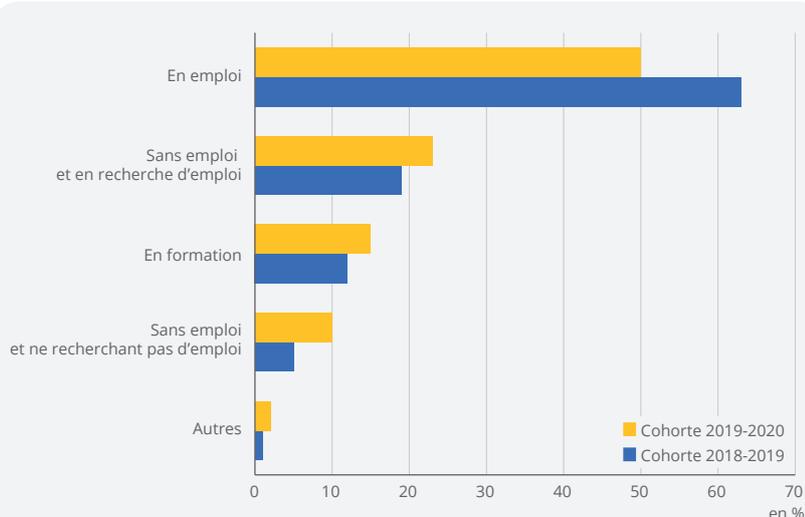
► 2. Un impact indéniable de la crise sur les trajectoires des jeunes formés par un dispositif de la Région ou de Pôle emploi

Retrouver un emploi pendant la crise sanitaire s'est avéré plus compliqué qu'auparavant pour les jeunes demandeurs d'emploi (18-25 ans) bénéficiaires d'une formation de l'Offre Région Formation. Ce public n'a pas les mêmes caractéristiques que l'ensemble des jeunes demandeurs d'emploi, notamment en matière de niveau de qualification ou d'éloignement du marché du travail.

Avant la crise sanitaire, au cours des 12 mois qui suivent leur sortie de formation, 83 % de ces stagiaires occupent au moins un emploi, et un stagiaire sur deux passe 10 mois en emploi. Avec la crise sanitaire, le taux d'accès à l'emploi diminue (73 %) et le temps médian passé en emploi n'est plus que de 6 mois.

La crise affecte leur situation de manière durable. Ainsi, avant la crise, 63 % des stagiaires occupent un emploi un an après leur sortie de formation, contre 50 % un an plus tard. Le délai pour trouver un emploi s'allonge et l'accès à un emploi durable est moins fréquent. Ainsi, parmi les jeunes en emploi, la part de ceux occupant un contrat d'au moins 6 mois passe de 68 % avant la crise à 62 %. Le temps médian pour accéder à cet emploi passe de 110 jours à 158 jours. Les jeunes connaissant la crise sont aussi plus nombreux à être soit à la recherche d'un emploi (23 % contre 19 %), soit inactifs (10 % contre 5 %). Les inactifs évoquent souvent des problèmes de santé.

► Situation professionnelle des jeunes, 12 mois après leur sortie de formation



Note : les stagiaires peuvent bénéficier d'un financement de leur formation par la Région ou Pôle emploi dans le cadre de plusieurs dispositifs : Prépa, Accès entrepreneur, Visa Métiers, AFPR, POEC, POEI, Parcours TPME et AIF.

Champ : entrants sur une formation professionnelle continue de la Région ou de Pôle emploi en 2018 ou 2019 âgés de 18 à 25 ans ; leur parcours de 12 mois se clôture au plus tard le 15 mars 2020 pour la première cohorte et démarre au plus tôt le 16 mars 2020 pour la seconde.

Source : Cariforef Pays de la Loire, enquêtes insertion à 12 mois 2018 et 2019.

Sur un an, 40 % d'entre eux connaissent des difficultés grandes ou modérées, contre 25 % pour 2019. Si la période estivale leur permet de travailler, la part de chômeurs augmente de nouveau à la rentrée et un an après leur inscription, ils sont 28 % à être encore au chômage, contre 22 % pour leurs homologues de 2019.

Une insertion plus rapide pour les jeunes venant de l'intérim

À l'inverse, certains profils de jeunes connaissent des conditions d'insertion relativement favorables en 2020. Il s'agit essentiellement des jeunes en fin de mission d'intérim, inscrits en surnombre en mars 2020, mais qui ne se seraient probablement pas inscrits au chômage dans un contexte habituel. Lors du redémarrage de l'économie, ils s'insèrent plus rapidement sur le marché du travail. Dès le mois de mai 2020, ceux-ci sont plus nombreux à retrouver un emploi (9 % contre 7 % pour les jeunes entrants de mars 2019). Un an après leur inscription,

18 % sont encore au chômage, contre 21 % pour la cohorte 2019. Les Pays de la Loire constituent la première région de France pour le recours à l'intérim, ce qui explique en partie que 33 % connaissent de relatives facilités d'insertion malgré la crise.

Pour les jeunes recherchant un emploi dans le domaine de la construction, BTP, les reprises d'emploi sont comparables à 2019 à partir du mois de mai et elles atteignent 18 % un an plus tard (contre 8 % en 2019). Ces jeunes bénéficient en effet d'une conjoncture favorable : restée dynamique malgré la crise, la construction est le seul secteur où l'emploi se redresse à la fin du 2^e trimestre 2020. Les trajectoires de ces jeunes révèlent plus souvent des facilités d'insertion en 2020 (29 % contre 26 % pour l'ensemble).

Des réorientations professionnelles plus fréquentes

Certains secteurs d'activité sont très affectés par la crise et les différentes

restrictions sanitaires, incitant des jeunes à réorienter leur projet professionnel. Ainsi, 9 % des jeunes inscrits en mars 2020 changent de domaine professionnel de recherche au cours de l'année suivant leur inscription, contre 5 % un an plus tôt. En 2020, un projet de réorientation sur trois se dirige vers l'industrie ou le transport et logistique, des domaines moins touchés au cours du second semestre, et nécessitant moins de qualifications. La hausse des réorientations professionnelles est la plus prononcée pour les jeunes recherchant initialement un emploi dans le commerce, vente, grande distribution (+ 5 points entre les deux cohortes). ●

Maëlle Fontaine, Christelle Manceau (Insee), Barbara Commandeur (Cariforef)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Méthode

L'étude porte sur les **demandeurs d'emploi âgés de 18 à 25 ans** s'inscrivant à Pôle emploi en catégorie A, B ou C en mars 2019 ou en mars 2020 (plus précisément les 4 semaines pleines de ces mois). Les réinscriptions rapides (de moins de 15 jours) sont toutefois hors champ.

L'**impact de la crise** est évalué par différence entre les deux cohortes de mars 2019 et 2020, et au regard des situations connues par les jeunes pendant l'année qui suit leur inscription sur les listes. Il est d'abord mesuré par un indicateur agrégé : la durée médiane passée sur les listes. Ensuite, les trajectoires détaillées sont comparées pour tenir compte de la chronologie des états. Enfin, une typologie est mobilisée pour résumer les trajectoires tout en tenant compte de l'aspect séquentiel. La **trajectoire** est définie comme la succession de 12 « photographies » en fin de mois, à partir de mars et pendant les 11 mois suivants. Chaque photographie peut correspondre à 7 états possibles : reprise d'emploi (incluant contrats aidés et créations d'entreprises), activité réduite courte (B) ou longue (C), formation, défaut d'actualisation, chômage, ou autre situation (déménagement dans une autre région, arrêt de recherche d'emploi pour maladie, maternité ou accident du travail, etc.).

La **typologie** en 6 parcours-type est inspirée du résultat de la méthode d'appariement optimal [Lesnard, de Saint Pol, 2006], mais est traduite par des règles de décision plus simples et communes aux deux cohortes. L'appartenance à une classe est conditionnée par la non-appartenance à une classe précédente, selon l'ordre suivant :

- **Facilités d'insertion** : moins de 6 mois en catégorie A et : soit une reprise d'emploi, soit plus de 6 mois en catégorie C ;
- **Activité réduite persistante** : plus de 4 mois en catégorie B uniquement ou plus de 8 mois au total en catégorie B ou C ;
- **Grandes difficultés d'insertion** : plus de 8 mois en catégorie A et : ni reprise d'emploi, ni défaut d'actualisation, ni sortie pour motif inconnu de plus d'un mois ;
- **Difficultés modérées d'insertion** : plus de 6 mois en catégorie A ;
- **Sorties des listes** : plus de 6 mois de défaut d'actualisation ou autre sortie pour motif inconnu ;
- **Transitions fréquentes** : au moins 3 changements d'état.

2 % des individus de chaque cohorte n'appartiennent à aucune des classes ainsi définies. Il s'agit notamment de personnes suivant des formations délivrées par Pôle emploi.

► Source

Le **Fichier historique statistique (FHS)** contient l'historique sur 10 ans des périodes d'inscription sur les listes de demandeurs d'emploi pour toutes les personnes ayant été inscrites au moins deux jours.

► Définitions

L'**insertion** est entendue au sens du marché du travail et non au sens de difficultés sociales.

Les **14 domaines** sont des regroupements de codes du répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME), utilisés par Pôle emploi. Ils s'appuient sur la proximité des métiers et non sur celle des secteurs d'activité.

Le **chômage** correspond dans cette étude à l'inscription à Pôle emploi en catégorie A (demandeurs d'emploi tenus de rechercher activement un emploi sans aucune activité), et non à la définition du Bureau International du Travail. Les demandeurs d'emploi en **activité réduite** travaillent tout en étant tenus de rechercher activement un emploi : ils sont alors comptabilisés en catégorie B (78 heures ou moins dans le mois) ou C (plus de 78 heures).

► Pour en savoir plus

- **Commandeur B.**, « Un an plus tard, que deviennent les stagiaires entrés sur un dispositif de formation de la Région et Pôle emploi ? », *Cariforef*, octobre 2021.
- **Blaize T. et al.**, « Comment la situation des jeunes sur le marché du travail a-t-elle évolué en 2020 », *Dares Analyses* n° 50, septembre 2021.
- **De Visme N.**, « La durée du chômage baisse au 2^e trimestre 2021 », *Statistiques et Indicateurs* n° 21.031, Pôle emploi, septembre 2021.
- **Chesnel H., Féfeu L.**, « Entrée plus difficile dans la vie active, surtout pour les jeunes peu diplômés », *Insee Flash Pays de la Loire* n° 109, mars 2021.
- **Bagein G.**, « Les sortants des catégories A, B et C de Pôle emploi en 2018 », *Dares Résultats* n° 29, septembre 2020.
- Cette étude fait partie d'une série de publications sur les inégalités et la pauvreté dans les Pays de la Loire.

